CAHIER TECHNIQUE ALPIN

SAISON 2023-2024

B T R

COMITE DE SKI

PYRENEES OCCITANIE

7, rue André Citroën 31130 BALMA – Téléphone : 05 61 63 10 11 – Fax : 05 61 63 77 89
Site internet : ffs-pyrenees.com – Email : comite@ffs-pyrenees.com

SOMMAIRE

1- PRINCIPES GENERAUX Page 3
- 1.1 REGLEMENTATION DES COURSES Page 3
- 1.2 RESPONSABILITE DES CLUBS Page 3
- 1.3 RAPPEL DES ROLES DE CHACUN SUR LES COMPETITIONS Page 4-5

2 - CALENDRIERS & INSCRIPTIONS Page 5
- 2.1 GESTION DU CALENDRIER Page 5
- 2.2 TARIFS INSCRIPTION DES COUREURS Page 5-6

3 - PISTES Page 6

4 - MODALITES D'INSCRIPTION Page 6

5 - COMITE DE COURSE Page 6-7

6 - TIRAGE AU SORT Page 7

7 - ATTRIBUTION DE POINTS FFS Page 7-8

8 - CATEGORIES D'AGES Page 9

9 - EQUIPEMENTS Page 9 à 12

10 -LISTES FFS & FIS Page 13

11 -TABLEAU DES DENIVELEES ET NOMBRE DE PORTES Page 14 à 18

12 - REGLEMENTATION RELATIVE A LA LUTTE ANTIDOPAGE Page 19

13 - LISTE DES PISTES HOMOLOGUÉES Page 20-21

14 - REGLEMENT ALPIN DE SELECTION Page 22 à 26
- 14.1 Règles générales
- 14.2 COURSE U12
- 14.3 COURSE U14
- 14.4 COURSE U16
- 14.5 COURSE U18 et PLUS
- 14.6 -TRANSMISSION DES RESULTATS ET DES COURSES :

1– PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 RÉGLEMENTATION DES COURSES

Pour toute compétition de ski, les règlements sont ceux du RIS (édité par la FIS) et des adaptations pour la FFS qui figurent sur le site de la FFS (https://ffs.fr/)

Tout participant à une compétition doit être titulaire de la licence ou d'une carte neige loisirs (course de promotion seule).

Les coureurs étrangers licenciés en France pourront participer aux épreuves du calendrier FFS. Pour les épreuves nationales, ils ne pourront participer que s'ils sont sélectionnés par leur comité.

Les étrangers hors Andorre non licenciés FFS ne pourront pas être intégré au classement officiel transmis à la fédération du fait de la non-possession de points FFS.

Lors des Journées Techniques Nationales et suite à la modification du RIS portant sur l'interdiction faite à un coureur ayant commis une faute de franchissement de porte en SLALOM de pouvoir la corriger afin de poursuivre son parcours, il a été décidé d'appliquer cette règlementation dès cette saison à partir de la catégorie U14, appliqué avec discernement sur cette dernière catégorie et de façon stricte sur les autres.

Important : tout concurrent hors pays frontaliers ne pourra participer à aucune compétition inscrite au calendrier FFS hors courses FIS et ne pourront pas prétendre au ticket course.

Toute compétition sans Délégué Technique ne pourra pas être homologuée.

1.2 RESPONSABILITÉ DES CLUBS / OBLIGATIONS DU CLUB ORGANISATEUR

Le Club, « Personne morale », aussi bien que ses dirigeants, « Personnes physiques », peut être rendu responsable d'un accident matériel ou corporel survenant à un membre du club ou à toute autre personne. Il est donc vivement recommandé que tous les dirigeants d'un Club (ou section ski d'une association), membres du Comité Directeur et autres intervenants dans l'activité ait la licence carte neige « DIRIGEANT » .

Il est recommandé que tout bénévole / intervenant sur une course soit titulaire d'un titre fédéral.

Le Directeur d'épreuve qui est membre du Jury, est obligatoirement titulaire du brevet de Juge de Compétition et doit être présent sur le terrain des épreuves, idem pour l'arbitre.

Obligations du Club organisateur :

La semaine précédant l'épreuve, le Club organisateur doit :

- *Pour le Délégué Technique :*
  - Envisager avec lui les modalités pratiques, et son éventuel hébergement. (*Le Délégué Technique est à la charge du club organisateur (hébergement/nourriture) et le prévenir en cas d'annulation.*
  - Mettre à la disposition de ce dernier, le dossier d'homologation de la piste.

- *Pour le chronométreur (si extérieur au club) :*

Si le chronométreur est extérieur au club, envisager avec lui les modalités pratiques, et son éventuel hébergement qui reste entièrement à la charge du club organisateur.

- *Pour les clubs participants à la compétition :*

Diffuser par l'intermédiaire du responsable calendrier, les informations relatives au Comité de Course et au Tirage au sort

- *Annulation épreuve* : La décision d'annuler une épreuve régionale devra être annoncée auprès du responsable du calendrier au plus tard, le lundi de la semaine précédant l'épreuve

- *Ouverture course*: les ouvreurs devront être à minima de la catégorie de la compétition et seul le DT pourra valider une autre décision.

- Obligations des clubs participants aux épreuves

Chaque club engageant 3 coureurs et plus, doit mettre un contrôleur à disposition des organisateurs de l'épreuve.

1.3 RAPPEL DES ROLES DE CHACUN SUR UNE COMPETITION *(Source : Règlement International du Ski Alpin)*

- *Le directeur d'épreuve*

  Le directeur d'épreuve dirige tous les travaux préparatoires et supervise l'activité de tout le personnel de course dans le domaine technique. Il les convoque pour discuter des questions techniques et dirige en règle générale les réunions des chefs d'équipes après concertation avec le DT.

- *Le chef de piste (chef de secteur)*
- Le chef de piste est responsable de la préparation des pistes de compétition conformément aux instructions et décisions du Jury. Il doit bien connaître les conditions d'enneigement du lieu de compétition.

- *Le juge au départ*

  Le juge au départ doit être au départ dès le début de la reconnaissance officielle jusqu'à la fin de l'entraînement/évènement:
  - Il veille au respect des règles concernant les départs et l'ensemble de l'organisation du départ.
  - Il constate d'éventuels retards au départ et les faux départs.
  - Il doit être en mesure d'entrer à chaque instant en communication avec le Jury (art. 705.5).
  - Il signale à l'arbitre les noms des concurrents absents au départ et informe le Jury de toutes les infractions contre les règlements comme faux départ, départ tardif ou éventuelles violations des règlements concernant l'équipement.
  - Il doit s'assurer qu'il y a des dossards de réserve en suffisance au départ.

- *Le juge à l'arrivée*

  Le juge à l'arrivée doit être présent à l'arrivée dès le début de la reconnaissance officielle jusqu'à la fin de l'entraînement/évènement.
  - Il veille à l'observation des règles pour l'ensemble de l'organisation de l'arrivée, du passage de l'arrivée ainsi que la zone située après la ligne d'arrivée.
  - Il surveille le contrôleur à l'arrivée, le chronométrage et le service d'ordre.
  - Il doit être en mesure d'entrer à chaque instant en communication avec le Jury
  - Il signale à l'arbitre les noms des concurrents qui n'ont pas terminé la compétition et informe le Jury de toutes les infractions contre les règlements.

- *Le chef des juges de portes*

  Le chef des juges de portes organise la mission des juges de portes. Il dirige et surveille leur activité. Il place chaque juge de porte et lui désigne les portes à surveiller. Après la première manche et à la fin de la compétition, il recueille les fiches de contrôle pour les remettre à l'arbitre. Il distribue, en temps utile, à chaque juge de porte le matériel nécessaire (fiche de contrôle, crayon, liste de départ, etc.) et lui donne les consignes soit pour assurer le maintien à distance des spectateurs, soit pour la remise en état de la piste, etc. Il veille à ce que le numérotage et le marquage des portes soient effectués à temps.

- *Le chef du chronométrage et des calculs*

  Le chef du chronométrage et des calculs est responsable de la coordination du personnel de départ et d'arrivée, y compris chronométrage et calcul. En Slalom il décidera, ou un de ses collaborateurs, des intervalles de départ. Sont sous ses ordres:
  - le starter,
  - le starter adjoint,
  - le secrétaire au départ,
  - le chef chronométreur,
  - le chronométreur adjoint,
  - le contrôleur à l'arrivée,
  - le chef des calculs et ses collaborateurs.

❖ *Le DT nomme :*

- Les tâches principales du DT :
- veiller au respect des règlements et instructions de la FFS,
- surveiller le déroulement correct de la compétition, - conseiller les organisateurs dans le cadre de leur mission, - représenter officiellement la FFS.
- Nommer lors du comité de course l'arbitre et/ou l'arbitre assistant pour Descente et Super-G - membres du Jury remplaçants en cas de force majeur.

❖ *Devoirs et droits de l'arbitre*

- Tirage au sort des numéros de dossards.
- A la fin de la première manche et à l'issue de la compétition, réception des rapports du juge au départ et du juge à l'arrivée et d'autres fonctionnaires concernant des infractions au règlement ou des fautes de passage de portes.
- Il devra prendre les mesures nécessaires afin qu'immédiatement après chaque manche le procès-verbal de l'arbitre comportant les noms des coureurs disqualifiés, les numéros des portes où des fautes ont été commises ainsi que les noms des juges de porte qui auront signalé les fautes entraînant une sanction ainsi que l'heure exacte de l'affichage soit vérifié, signé et affiché sur le tableau d'affichage officiel et également à la cabane d'arrivée.
- Rédaction d'un rapport à la FIS en cas d'incidents particuliers, en cas de sérieux différends au sein du Jury, ou en cas de blessure grave d'un concurrent.
- L'arbitre et l'arbitre assistant collaborent étroitement avec le DT.

2 – CALENDRIER & INSCRIPTIONS

2.1 GESTION DU CALENDRIER REGIONAL & NATIONAL

- Le calendrier est publié par le Comité Régional, il doit comporter :
- La date, la nature de l'épreuve et son niveau sportif, les catégories d'âge concernées, la discipline et la station ;
- Le responsable des inscriptions et son n° de téléphone ;
- Le Nom du Chronométreur, du Délégué Technique.

Si Annulation, modification ou de report, le club préviendra :

- Le responsable régional du calendrier, qui effectuera la modification au calendrier « en ligne » et qui préviendra les clubs par une circulaire.
- Le Délégué Technique de l'évènement.

Les courses de promotion U8 U10 ne figureront pas sur le calendrier régional mais il est demandé aux organisateurs de demander l'ajout sur le calendrier national de FFS (pour assurance de l'évènement & publication des résultats sur le site de la FFS) au moins 7 jours avant au responsable Calendrier.

2.2 INSCRIPTIONS DES COUREURS

Les inscriptions sont faites par et sous la responsabilité des clubs. Tout coureur doit être titulaire de la LICENCE Compétiteur.

Droit d'inscription : devront être honoré par coureur engagé sur les listes validées au comité de course.

Type de course (Coupe A ou Coupe B)	Toutes Catégories	U12 seuls
Slalom	10 €	10 €
Slalom Géant	10 €	
Super Géant	10 €	
Descente		

- L'inscription d'un coureur extérieur autre que Comité de Ski Pyrénées-Occitanie, comité Aquitaine et Andorre est fixée à 15€.
- La Pireneus ne donne pas lieu à de droit d'inscription.
- Les inscriptions doivent être faites via le WEBFFS et seront closes la veille de l'épreuve à 14h.
- Les coureurs licenciés ajoutés le matin de l'épreuve **(sous réserve d'un accord du DT de l'épreuve)** seront placés de la manière suivante.
    - *1er cas : tirage au sort via une série.* Ils s'intègrent dans la série, ils partiront à la suite du dernier concurrent de la série.
    - *2ème cas : tirage au sort mêlé. Ils* partiront à la suite de l'avant dernier concurrent du sexe concerné.

NOTA: Si un club oublie d'inscrire la totalité de ses coureurs, il en vient de l'appréciation du Jury de les placer équitablement dans liste de départ.

Pour des raisons évidentes d'équité sportive et de sécurité, le nombre maximum de concurrents (total des dames et des hommes) admissible sur un tracé est limité à 150 pour toutes les compétitions régionales quota supplémentaire sur accord du BTR.

3- PISTES

Les compétitions doivent se dérouler **uniquement sur des pistes homologuées.**

Les pistes de repli ou de réserve n'existent pas, et toute piste sur laquelle se déroule une compétition officielle doit faire l'objet d'une homologation.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de modifier l'arrivée, il faudra prévoir plusieurs arrivées sur les nouveaux dossiers d'homologation.

ATTENTION :

- Les certificats d'homologation des pistes de géant et de slalom ont une validité de 10 ans.
- Les certificats d'homologation des pistes de descente et de super G ont une validité de 5 ans.
- Consulter le tableau récapitulatif annexé au cahier technique.

4- MODALITES INSCRIPTIONS AUX COURSES (Utilisation du site de la FFS)

Les inscriptions sont faites **par et sous la responsabilité des clubs**. Tout coureur doit être titulaire de la LICENCE Compétiteur.

Les inscriptions sont à faire sur WEB FFS et seront closes la veille de l'épreuve à 14h.

https://inscription.ffs.fr/competition.php

5- COMITÉ DE COURSE

Pour les coupes A, le Comité de Course doit obligatoirement se tenir la veille de l'épreuve, à 20H30
(pour les coupes B : il peut avoir lieu exceptionnellement à 18h.
Le Comité de Course met en place l'organisation de la compétition et assure le tirage au sort.

Cas particuliers:

- le Comité de Course pourra avoir lieu le matin à 9 ou 10 heures pour une course dont le départ est fixé à 13 ou 14 heures.
- Le comité de course pourra avoir lieu à 14h si la course se déroule en nocturne.
- Lorsque l'épreuve se déroule sur deux jours, le Comité de Course du deuxième jour peut se tenir en fin d'après-midi du premier jour.

Traçage:

- Pour toutes les courses, les traceurs doivent avoir la qualification nécessaire, qui est attestée par la mention « TF » ou « TF Expert » figurant sur la licence. (**Les Traceurs TF ne sont pas habilités à tracer des épreuves de vitesse), pour la vitesse on favorisera le traceur de la station sur laquelle se déroule l'épreuve.**
  Rappel : la dernière porte d'un tracé sera toujours dans l'axe de l'arrivée.

Afin de permettre, la présence de maximum d'entraîneurs, un lien visio peut être demandé par le club organisation au CSPOCC pour le comité de course.

6 – TIRAGE AU SORT FIS

Règle générale

Tirage au sort par système informatique, suivant la règle :

Le départ de la première manche (ou manche unique) se fera dans l'ordre des points FFS sauf pour les 15 premiers hommes et dames, qui seront tirés au sort. Cette première série pourra être réduite lorsque les circonstances le justifient (écart de niveau trop important entre le premier et le quinzième, **50 points maximum**, ou si le nombre d'engagés est inférieur à 15). Les coureurs non classés seront tirés au sort après les coureurs classés, dans l'ordre croissant des catégories.

Le départ de la deuxième manche se fera suivant la règle dite du BIBO pour les 15 premiers ou les 30 selon la décision du Jury (qui peut décider de doubler la série avant le départ de la seconde manche) :

- dans l'ordre inverse du classement d'arrivée de la première manche pour les 15 ou 30 premiers coureurs, ou de la première série réduite.
- dans l'ordre du classement d'arrivée de la première manche pour les autres concurrents.

NB : Si les écarts de temps à l'issue de la 1ère manche sont trop importants pour la première série, et s'il avait été décidé de doubler cette série, elle peut être réduite comme lors de la 1ère manche.

Les règles de tirage au sort prévues ci-dessous pourront être modifiées en comité de course.

Important : tout licencié souhaitant ouvrir une épreuve FIS devra remplir la déclaration d'athlète et la présenter au Délégué Technique.

Comme pour les saisons 2017 & 2018 : suite aux décisions du BTN

Les abandons ou disqualifiés de la ,1ère manche, peuvent participer à la 2ème manche. Ils partent alors après le dernier classé, dans l'ordre inverse de leur dossard, chez les Dames et les Hommes. Ils ne figurent pas au classement final de l'épreuve.

Principes des tirages au sort des différentes catégories au chapitre 14

7 – ATTRIBUTION DE POINTS FFS

Toutes les courses inscrites au calendrier et soumises à homologation donnent lieu à attribution de points.

Lorsque parmi les 10 premiers classés se trouvent des concurrents sans note, on leur attribue une note forfaitaire de 300 points, pour tous. La pénalité maximale applicable est de **230 points** (Voir BO, chapitre 10.7, suivant les catégories de courses).

Pour les sélections régionales, la note du coureur est celle obtenue lors des épreuves FFS (les points Open ne sont pas pris en considération).

***Facteurs F** : Descente : **1250** ; Slalom : **730** ; Géant : **1010** ; Super Géant : **1190** ; AC **: 1360** ; Combi R (FFS) **1010** ;*
Géant 1 manche : 1030
(Valeurs modifiées lors de la saison 2018-2019)

Epreuves FFS

(((TOTAL A + TOTAL B) – TOTAL C) : 10) + Additif de circuit))) = Pénalité de la course

TOTAL A : Addition des points des cinq meilleurs concurrents classés. Parmi les dix premiers classés de la compétition on recherche les 5 concurrents ayant les meilleurs Points FFS. Lorsque les Points FFS retenus sont supérieurs à la note forfaitaire maximale c'est cette dernière note qui sera retenue

TOTAL B : Addition des points FFS des cinq meilleurs concurrents ayant pris le départ. Les concurrents absents au départ de la 1ère manche ne sont pas pris en considération. Lorsque les points FFS retenus sont supérieurs à la note forfaitaire maximale c'est cette dernière note qui sera retenue.

TOTAL C : Addition des points de course des 5 concurrents qui ont été sélectionnés pour le Total A.

ADDITIF DE CIRCUIT : La valeur de cet additif est indiquée dans le tableau des niveaux et datas des courses FFS ci-dessus

PENALITE DE LA COURSE : Si la pénalité calculée, en fonction du niveau attribué à une épreuve, est :

Inférieure à la pénalité minimum, indiquée dans le tableau des niveaux ci-dessus, c'est cette pénalité qui sera appliquée

Supérieure à la pénalité maximum (*), indiquée dans le tableau des niveaux ci-dessus, c'est cette pénalité qui sera appliquée

(*) Depuis la saison 2018/2019 la valeur maximale de la pénalité est fixée à 230 points.

Ces calculs se font automatiquement sur le logiciel de course.

NIVEAUX ET DATA COURSES FFS

	Code du niveau	NIVEAU des courses	Additif de circuit	PEN MIN	PEN MAX	NOTE FORFAITAIRE	*PEN MIN Si GS 1 manche (1)*
1	FFS_U18	Courses FFS U18 et +	5	50	230	300	***70***
2	N_U16	Epreuves E.O. Chpt de France U16	5	50	50	300	***70***
3	NIR_U16	Nationales Inter-Régions U16	5	60	230	300	***80***
4	ARG_U16	Coupe d'Argent U16	5	65	230	300	***85***
5	NCIT_U16	CF Jeune Citadin U16	5	70	230	300	***90***
6	FFS_U16	Courses FFS U16	5	85	230	300	***105***
7	N_U14	Epreuves BEN J U14	5	75	75	300	***95***
8	NIR_U14	Nationales Inter-Régions U14	5	85	230	300	***105***
9	ARG_U14	Coupe d'Argent U14	5	90	230	300	***110***
10	NCIT_U14	CF Jeune Citadin U14	5	105	230	300	***125***
11	FFS_U14	Courses FFS U14	5	110	230	300	***130***
12	FFS_PO	Courses FFS U12	5	180	230	300	***200***
13	FFS_DE	Courses pénalisées	5	120	230	300	***140***
14	FFS_SP	FFS sans point					

(1) Géant 1 manche : En fonction du niveau de la course c'est la pénalité minimale d'un GS 1 manche qui sera appliquée pour les épreuves Hommes et Dames.

L'organisation d'une course regroupant des U14 et/ou U16 avec des « U18 et plus » ne peut pas attribuer de points FFS
Par contre la demande d'homologation pour l'attribution de points FFS sera possible en découpant la course en fonction des catégories d'âge présentes sur le résultat final.
Exemple : Le résultat final homme et dame, regroupant des catégories U14 à U18 et plus, sera découpé comme suit :

- *1 résultat homme et 1 résultat dame comprenant uniquement les participants U14 à U16.*
- *1 résultat homme et 1 résultat dame comprenant uniquement les participants U18 à Masters.*

Si le calcul de la pénalité n'est pas possible (moins de 5 concurrents à l'arrivée dont 3 qui possèdent des points FFS) le résultat sera envoyé en regroupant les Hommes et les Dames (course mixte). Si malgré ce dernier regroupement le calcul de la pénalité n'est toujours pas possible le résultat ne pourra pas attribuer de points FFS.

8 - CATEGORIES d'AGES

CATEGORIES D'AGE SAISON 2023/2024		
CATEGORIES FIS H+D	ANNEES DE NAISSANCE	CATEGORIES FFS H+D
	2016-2017	U8
	2014-2015	U10
	2012-2013	U12
U14	2010-2011	U14
U16	2008-2009	U16
U18	2006-2007	U18
U21	2003 – 2004 – 2005	U21
U30	1994 à 2002	U30
MASTERS A1 à A5 (Hommes) MASTERS C1 à C5 (Dames)	1969 à 1993	MASTERS M (Hommes et Dames)
MASTERS B6 à B13 (Hommes) MASTERS C6 à C13 (Dames)	1968 et avant	MASTERS V (Hommes et Dames)

9. EQUIPEMENTS

Document ci dessous disponible sur FFS https://ffs.fr/wp-content/uploads/FFSreg-alp6a.pdf

❖ 9.1. PORT DU CASQUE EN SKI ALPIN :

Le port du casque en Ski Alpin (courses et entraînements) est **OBLIGATOIRE** pour toutes les catégories et tous les niveaux de compétitions.
Les casques de protection ne doivent avoir ni spoilers, ni parties protubérantes.
Les casques seront utilisés sans changement/modification, tel que certifié par le fabricant.
En outre, aucun élément/équipement supplémentaire ne sera fixé sur la surface du casque. Ils seront donc dépourvus de caméra vidéo et (ou) de leur support.
Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles.
Les coureurs seront alors considérés comme **NPS** (**N**ot **P**ermitted to **S**tart) ou en français **IPD** (**I**nterdit de **P**rendre le **D**épart)
COURSES FIS et FFS : en GS, SG et DH, les coureurs devront être porteur d'un casque homologué par la FIS.
Le respect des exigences de l'homologation doit être attesté par une étiquette de conformité normalisée, apposée de façon non amovible à l'arrière du casque, dans un endroit qui est et doit rester visible.

L'étiquette ne doit en particulier pas être recouverte par la sangle de lunettes. Elle comprendra le texte suivant :« Casque de course conforme aux spécifications FIS 2013 ».
Les étiquettes apposées par les fabricants doivent être conformes aux spécifications indiquées.

CONFORM TO F I S Specifications RH 2013	L'étiquette de conformité atteste que le fabricant a obtenu les certifications requises (EN 1077 A et ASTM 2040) et a obtenu un protocole d'essai confirmant que le modèle de casque concerné remplit les conditions énoncées ci-dessus.

Cette mesure ne concerne pas les coureurs des Catégories U8 à U12 et l'ensemble des participants aux courses de promotion pour lesquels seul un casque de protection répondant à la norme EN1077 B ou ASTM 2040 est requis.
COURSES FIS et FFS : en SL, outre l'utilisation du modèle ci-dessus, les casques devront être certifiés conformément aux normes EN 1077 (class B) ou ASTM 2040.
Les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples sont par ailleurs autorisés dans cette discipline.

9.2. COMBINAISONS

Les combinaisons de ski alpin sont autorisées à partir de la catégorie U12 et interdites sur les rassemblements des catégories inférieurs

9.3 PROTECTION DORSALE :

Le port d'une protection dorsale adaptée à la taille du coureur est OBLIGATOIRE dans les courses FFS, en compétition comme à l'entraînement, pour l'ensemble des disciplines, des niveaux d'épreuves et des catégories. (rappel FFS)
Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.
Le Juge au Départ des courses FFS interdira le départ à tout coureur et ouvreur ne respectant pas ces règles.

9.4 RÈGLE EXAMENS

Pour les épreuves de formation « Test Technique » et « Eurotest », le port du casque est obligatoire.
Le matériel doit être adapté à la nature des épreuves (Etre chaussé d'une paire de ski alpin)

9.5 UTILISATION DE DISPOSITIFS DE CORRECTION

L'utilisation en course de dispositifs de correction technique des capacités corporelles « ski- Mojo » (prothèse adaptable sur les genoux) est interdite comme tous moyens visés par l'article 222.5 du RIS lors des épreuves FIS et FFS (Journées Techniques Nationales du 9 novembre 2019, sur l'avis unanime des experts consultés.

REGLES FIS : Spécifications for Alpine Compétition Equipment 2023/2024

Parameter	Event	OWG/WSC/ WC/WJC/ COC	FIS/YOG/ NC	U14	U16	Masters**
ski length l_N (cm) (±)	DH Women	210 Min	205 Min			
	DH Men	218 Min	213 Min			
	Women SG	205 Min	200 Min		183 Min	180 Min ***
	Men SG	210 Min	205 Min		183 Min	185 Min ***
	Women GS	188 Min	183 Min	188 Max	188 Max	175 Min
	Men GS	193 Min	188 Min	188 Max	188 Max	180 Min
	SL Women	155 Min	155 Min	130 Min	130 Min	
	SL Men	165 Min	165 Min *	130 Min	130 Min	
	*155cm Men U18 (first year) at FIS] **No length restriction for Women above 55 and Men above 65 years of age *** GS Skis permitted. Minimum ski length for SG skis is compulsory					
Radius R (m) (±)	DH Women	50 Min	50 Min			
	DH Men	50 Min	50 Min			
	Women SG	40 Min	40 Min		30 Min	
	Men SG	45 Min	45 Min		30 Min	
	Women GS	30 Min	30 Min	17 Min	17 Min	
	Men GS	30 Min	30 Min	17 Min	17 Min	
	SL Women					
	SL Men					
Width of the waist of the ski b_M (mm) (±)	DH Women	65 Max	65 Max			
	DH Men	65 Max	65 Max			
	SG Women	65 Max	65 Max	65 Max	65 Max	
	SG Men	65 Max	65 Max	65 Max	65 Max	
	GS Women	65 Max	65 Max	65 Max	65 Max	
	GS Men	65 Max	65 Max	65 Max	65 Max	
	SL Women	63 Min	63 Min			
	SL Men	63 Min	63 Min			
Width of the shoulder of the ski b_V (mm) (±)	DH Women	95 Max	95 Max			
	DH Men	95 Max	95 Max			
	Women SG	95 Max	95 Max			
	Men SG	95 Max	95 Max			
	Women GS	103 Max	103 Max			
	Men GS	103 Max	103 Max			
	SL Women					
	SL Men					
Tip height h_S (mm) (±)	DH/SG	30 Min	30 Min			
	GS/SL	50 Min	50 Min			
Tail height h_T (mm) (±)		10 Max	10 Max			

REGLES FFS :

Niveau	Discipline	Sexe	Taille de ski (cm)	Tolérance (cm) (non comprise tolérance de mesure +/- 1)	Radius (m)	Largeur (mm)	Hauteur (mm)	
						au patin	ski/plaque/ fixation	semelle chaussure
FFS (U18 et plus)	DH	H	215 mini	- 5	45 mini	65 mini	50 maxi	43 maxi
		D	210 mini					
	SG	H	205 mini		33 mini			
		D	200 mini					
	GS	H	185 mini		23 mini			
		D	180 mini					
	SL	H	165 mini*	/	/	63 mini		
		D	155 mini					
	*Possible 155cm Hommes U18 (Première année FIS)							
FFS ESPRIT RACING (U30 et plus)	Pas de restrictions de longueur de skis pour les dames au dessus de 55 ans et pour les hommes au-dessus de 65 ans							
	SG *	H	185 mini	/	27 mini	/	50 maxi	45 maxi
		D	180 mini		23 mini			
	GS	H	185 mini	- 5	23 mini (27 recommandé)			
		D	180 mini		21mini (23 recommandé)			
	SL	H	150 mini	/	/			
		D						
	* L'utilisation des skis de GS est permise sous réserve du respect des longueurs des skis de SG							
FFS JEUNES ET ENFANTS (U16 et moins)	SG U16	H	183 mini	/	27 mini	/	50 maxi	43 maxi
		D						
	SG U14	H	205 maxi		/			
		D						
	GS U16	H	188 maxi		30 maxi			
		D						
	GS U14	H	188 maxi		17 mini 27 maxi			
		D						
	SL U16/U14	H	130 mini		/			
		D						
		H						
		D						
	TOUTES DISC. (U12 et moins)	H D	Technique					
			120 mini	175 maxi	/			
			Vitesse					
				188 maxi	27 maxi			

10 - LISTES DES CLASSEMENTS FFS & FIS

VALIDITE DES LISTES

- **DATES 1 :** Epreuves réalisées à partir de cette date
- **DATES 2** : Date limite du déroulement et de la transmission de l'épreuve
- **DATES 3 :** Début de l'utilisation de la liste N° ----
- **DATES 4** : Fin de l'utilisation de la liste N° ---

PERIODES DE PRISE EN COMPTE DES EPREUVES		N° DES LISTES F F S	PERIODES DE VALIDITE DES LISTES	
DATES 1	DATES 2		DATES 3	DATES 4
19/08/2022	19/11/2023	124	**23/11/2023**	17/01/2024
15/10/2022	14/01/2024	224	**18/01/2024**	31/01/2024
29/10/2022	28/01/2024	324	**01/02/2024**	14/02/2024
12/11/2022	11/02/2024	424	**15/02/2024**	06/03/2024
03/12/2022	03/03/2024	524	**07/03/2024**	27/03/2024
24/12/2022	24/03/2024	624	**28/03/2024**	06/05/2024
02/05/2023	02/05/2024	824 (*)	**07/05/2024**	30/06/2024
06/05/2023	30/06/2024	924	**01/07/2024**	22/11/2024
		125	**23/11/2024**	

(*) Liste prenant en compte les résultats sur 12 mois. Le statut de blessé pour les coureurs concernés sera appliqué au plus tard sur la liste qui sortira le 1er juillet.

PERIODES DE PRISE EN COMPTE DES EPREUVES		N° DES LISTES F I S	PERIODES DE VALIDITE DES LISTES	
DATES 1	DATES 2		DATES 3	DATES 4
*	*	124	**01/07/2023**	19/07/2023
01/07/2023	16/07/2023	224	**20/07/2023**	02/08/2023
01/07/2023	27/08/2023	524	**31/08/2023**	13/09/2023
01/07/2023	10/09/2023	624	**14/09/2023**	27/09/2023
01/07/2023	24/09/2023	724	**28/09/2023**	11/10/2023
01/07/2023	08/10/2023	824	**12/10/2023**	25/10/2023
01/07/2023	22/10/2023	924	**26/10/2023**	08/11/2023
01/07/2023	05/11/2023	1024	**09/11/2023**	22/11/2023
01/07/2023	19/11/2023	1124	**23/11/2023**	06/12/2023
01/07/2023	03/12/2023	1224	**07/12/2023**	20/12/2023
01/07/2023	17/12/2023	1324	**21/12/2023**	03/01/2024
01/07/2023	31/12/2023	1424	**04/01/2024**	17/01/2024
01/07/2023	14/01/2024	1524	**18/01/2024**	31/01/2024
01/07/2023	28/01/2024	1624	**01/02/2024**	14/02/2024
01/07/2023	11/02/2024	1724	**15/02/2024**	28/02/2024
01/07/2023	25/02/2024	1824	**29/02/2024**	13/03/2024
01/07/2023	10/03/2024	1924	**14/03/2024**	27/03/2024
01/07/2023	24/03/2024	2024	**28/03/2024**	10/04/2024
01/07/2023	07/04/2024	2124	**11/04/2024**	30/04/2024
01/07/2023	30/04/2024	2224	**01/05/2024**	03/06/2024
		125	**01/07/2024**	

	« BL Liste 1 » Tous les résultats de la saison 2024 au 4-04 (Edition le 04/04/2024) « BL Liste 2 » Tous les résultats de la saison 2024 (Edition le 01/05/2024)

11 TABLEAU DES DÉNIVELÉS ET NOMBRE DE PORTE

https://ffs.fr/reglements/categories/ski-alpin/

Epreuves Internationales FIS –Saison 2023 - 2024

Dénivelées (VD), nombre de portes (NG) et changements effectifs de direction (DC)

ÉPREUVES			OWG/WSC	WC	COC	FIS	CHI	ENL
DH (Art. 700) **Descente**	L	VD	450 – 800					1 manche: 400-500m 2 manches: 300-400m
	L M	Band*	0.75 x 0.50 // **Couleur pour les banderoles** (art. 701.3.2)					
		VD	350 – 450 (Compétitions en 2 manches)					
		NG	**Selon nécessité**					
	M	VD	800 (750[1]) - 1100		500 - 1100	450 - 1100		1 manche: 400-500m 2 manches: 300-400m
SL (Art. 800) **Slalom**	L	VD	140 - 220		120 - 200		100 - 160	80 – 120 3 manches: 50 min
	L M	DC	**Nombre de changements effectifs de direction**					
			30%-35% (+ / - 3)				32%-38% (+/-3)	30%-35% (+ / - 3)
	M	VD	180 - 220		140 - 220		100 - 160	80 – 140 3 manches: 50 min
GS (Art. 900) **Slalom Géant**	L	VD	300 - 400		250 - 400		200 – 350[2)]	200 - 250
	L M	DC	**Nombre de changements effectifs de direction**					
			11% - 15%				13 % - 18%	13% - 15%
		Band*	0,75 x 0,50 **Rouge(orange) & bleu (art 695)**					
	M	VD	300 - 450		250 - 450		200 – 350[2)]	200 - 250
SG (Art. 1000) **Super G**	L	VD	400 - 600		350 - 600		250 - 450	300 - 500
	L M	DC	**Nombre de changements effectifs de direction**					
			6% min			7% min	8% - 12%	7% min
		Band*	0,75 x 0,50 **rouge (orange) & bleu (art 695)**					
	M	VD	400 - 650			350 – 650	250 - 450	300 - 500
P (Art. 1220) **Parallèle**	L M	VD	Min 50m Min length 160m				Min 35m Min length 120m	Min 35m Min length 120m
		NG	Min 15				Min 12	Min 12
		Band*	0.75 x 0.50 **tracé rouge / tracé bleu**					

Band* = Banderoles

(1) **Dans des cas exceptionnels** (art. 701.1.1)

(2) **art.901.1.4**

Epreuves FFS – Saison 2023 – 2024

EPREUVES FEDERALES Regroupant plusieurs catégories			U8 à U10	U10 à U12	U12 à U14	U14 à U16	U14 et + âgés	
							Dames	Hommes
DESCENTE	HOMMES	DENIVELEES	Pas de courses de Descente pour ces catégories. Apprentissage de la vitesse sous toutes ses formes (mini-descentes, Saut, KL) sur des stades d'entraînement sécurisés.				450 à 1100 (1) 300 à 400 (Descente 2 manches)	
	DAMES	DENIVELEES					450 à 800 (1) 300 à 400 (Descente 2 manches)	
SLALOM	HOMMES DAMES	DENIVELEES	60 à 80	80 à 100	100 à 120	100 à 160	120 à 200 (2) (3)	120 à 220 (2) (3)
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		32 à 38 % de la dénivelée + ou - 3 changements de direction				30 à 35 % de la dénivelée (2) + ou -3 changements de direction	
	DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE		6 à 10 m	7 à 10 m			maxi 11 m	
GEANT (Y compris GS 1 manche)	HOMMES DAMES	DENIVELEES	100 à 150	140 à 150	180 à 200	180* à 350	250 à 450 (4)	
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		13 à 18 % de la dénivelée					
	DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE		maxi 25m		maxi 27m			
SUPER-G	HOMMES DAMES	DENIVELEES	-	140 à 250	200 à 350	250 à 450	300 à 500 (5)	
	CHANGEMENTS DE DIRECTION		-	8 à 12 % de la dénivelée			7% mini de la dénivelée (sans être inférieur à 22)	

(1) Pas de courses de Descente au niveau national pour la Catégorie U14 et U16
(2) Limité à 160 m et à 32 – 35% si participation des U14.
(3) Limité à 160 m si participation des U16
(4) Limité à 350 m si participation des U14.
(5) Limité à 450 m si participation des U14

* 200 mini sur les épreuves nationales

TABLEAU CHANGEMENTS DE DIRECTION SLALOM

Changements de direction : 32 à 38 % de la dénivelée + ou – 3 changements de direction

CATEGORIES U8 à U10	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**60**	**70**	**80**
Nbre changements mini (32%)	20 (+ ou – 3)	22 (+ ou – 3)	26 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	22 (+ ou – 3)	26 (+ ou – 3)	30 (+ ou – 3)

CATEGORIES U10 à U12	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**80**	**90**	**100**
Nbre changements mini (32%)	26 (+ ou – 3)	28 (+ ou – 3)	32 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	30 (+ ou – 3)	34 (+ ou – 3)	38 (+ ou – 3)

CATEGORIES U12 à U16	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**100**	**110**	**120**
Nbre changements mini (32%)	32 (+ ou – 3)	35 (+ ou – 3)	38 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	38 (+ ou – 3)	41 (+ ou – 3)	45 (+ ou – 3)

CATEGORIES U14 à U16	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**100**	**130**	**160**
Nbre changements mini (32%)	32 (+ ou – 3)	41 (+ ou – 3)	51 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	38 (+ ou – 3)	49 (+ ou – 3)	60 (+ ou – 3)

CATEGORIES U14 & + âgées Dames	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**120**	**160**	**200**
Nbre changements mini (32%)	38 (+ ou – 3)	51 (+ ou – 3)	64 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	45 (+ ou – 3)	60 (+ ou – 3)	76 (+ ou – 3)

CATEGORIES U14 & + âgés Hommes	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**120**	**170**	**220**
Nbre changements mini (32%)	38 (+ ou – 3)	54 (+ ou – 3)	70 (+ ou – 3)
Nbre changements maxi (38%)	45 (+ ou – 3)	64 (+ ou – 3)	83 (+ ou – 3)

TABLEAU CHANGEMENTS DE DIRECTION GEANT

Changements de direction : 13 à 18 % de la dénivelée

CATEGORIES U8 à U10	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**100**	**125**	**150**
Nbre changements mini (13%)	13	16	19
Nbre changements maxi (18%)	18	22	27

CATEGORIES U10 à U12	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**140**	**145**	**150**
Nbre changements mini (13%)	18	18	19
Nbre changements maxi (18%)	25	26	27

CATEGORIES U12 à U16	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**180**	**190**	**200**
Nbre changements mini (13%)	23	24	26
Nbre changements maxi (18%)	32	34	36

CATEGORIES U14 à U16	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**180**	**265**	**350**
Nbre changements mini (13%)	23	34	45
Nbre changements maxi (18%)	32	47	63

CATEGORIES U14 & + âgés	Mini (m)	Intermédiaire (m)	Maxi (m)
Dénivelé	**250**	**350**	**450**
Nbre changements mini (13%)	32	45	58
Nbre changements maxi (18%)	45	63	81

Epreuves FFS – JEUNES et ENFANTS - Saison 2023-2024

<table>
<tr><td colspan="3">EPREUVES FEDERALES – JEUNES ET ENFANTS
Ouvertes à une seule catégorie</td><td>U8</td><td>U10</td><td>U12</td><td>U14</td><td>U16</td></tr>
<tr><td colspan="3"></td><td colspan="3">Il est important de promouvoir des courses par équipes pour ces catégories.</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>DESCENTE</td><td colspan="7">Pas de courses de Descente pour ces catégories. Apprentissage de la vitesse sous toutes ses formes (mini-descentes, Saut, KL) sur des stades d'entraînement sécurisés</td></tr>
<tr><td colspan="8"></td></tr>
<tr><td rowspan="5">SLALOM</td><td rowspan="4"></td><td>DENIVELEES</td><td>60 à 80</td><td>60 à 100</td><td>80 à 120</td><td>90 à 160</td><td>100 à 160</td></tr>
<tr><td>CHANGEMENTS DE DIRECTION</td><td colspan="5">32 à 38 % de la dénivelée + ou - 3 changements de direction</td></tr>
<tr><td>DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE</td><td>6 à 10 m</td><td colspan="2">7 à 10 m</td><td colspan="2">7 à 11 m</td></tr>
<tr><td>DIAMETRE PIQUETS</td><td colspan="3">25 mm</td><td colspan="2">25 à 27 mm</td></tr>
<tr><td colspan="2">OBLIGATION DE FIGURES</td><td>Au moins 1 changement de rythme</td><td colspan="2">1 à 2 doubles
1 triple
1 banane</td><td>2 à 4 doubles
1 à 2 triples
1 banane mini
3 bananes max</td><td>3 à 6 doubles max
1 à 3 chicanes max
(3/ 4 portes)
1 banane mini
3 bananes max</td></tr>
<tr><td colspan="8"></td></tr>
<tr><td rowspan="3">GEANT
(y compris
GS 1 manche)</td><td rowspan="3"></td><td>DENIVELEES</td><td colspan="2">100 à 150</td><td>140 à 200</td><td>160* à 350</td><td>180* à 350</td></tr>
<tr><td>CHANGEMENTS DE DIRECTION</td><td colspan="5">13 à 18 % de la dénivelée</td></tr>
<tr><td>DISTANCE D'UNE PORTE A L'AUTRE</td><td colspan="4">maxi 27m</td><td>22 à 27m</td></tr>
<tr><td colspan="8"></td></tr>
<tr><td rowspan="2">SUPER GEANT</td><td rowspan="2"></td><td>DENIVELEES</td><td>/</td><td>140 à 250</td><td>200 à 350</td><td colspan="2">250 à 450</td></tr>
<tr><td>CHANGEMENTS DE DIRECTION</td><td>/</td><td colspan="3">8 à 12% de la dénivelée</td><td>7% mini (sans être inférieur à 20)</td></tr>
<tr><td colspan="8"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">COMBI RACE</td><td rowspan="4">La piste sera homologuée pour GS</td><td>DENIVELEES
Combi Race Technique</td><td colspan="2">100 à 150</td><td colspan="3">140 à 200</td></tr>
<tr><td>CHANGEMENTS DE DIRECTION</td><td colspan="2">25 mini</td><td colspan="3">30 mini</td></tr>
<tr><td colspan="8">(Nbre de figures de SL à limiter si la dénivelée est inférieure à 120 m) Les distances d'une porte à l'autre prévue pour les épreuves techniques doivent être respectées.</td></tr>
<tr><td>DENIVELEES
Combi Race Vitesse</td><td>/</td><td>140 à 250</td><td colspan="3">200 à 250</td></tr>
<tr><td>CHANGEMENTS DE DIRECTION</td><td colspan="5">10 à 12 % de la dénivelée</td></tr>
<tr><td colspan="8">Le tracé doit favoriser l'adaptabilité, les variations de rythme tout en conservant de la fluidité et du glissement.
Il est recommandé d'utiliser ou de créer des mouvements de terrain et d'introduire des sauts. L'utilisation de skis de GS est recommandée.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">PARALLELE</td><td rowspan="2">La piste sera homologuée pour SL</td><td>DENIVELEES</td><td colspan="4">60 max</td><td>80 max</td></tr>
<tr><td>NOMBRE DE VIRAGES</td><td colspan="4">12 à 15 portes max</td><td>15 à 22 portes max</td></tr>
</table>

* 200 mini sur les épreuves nationales

12- REGLEMENTATION RELATIVE A LA LUTTE ANTIDOPAGE

(Source : Règlement Médical FFS)

Toute prise de licence à la FFS implique l'acceptation de l'intégralité des règlements fédéraux.

- Toute intégration dans une structure sportive ou scolaire dépendant de la FFS implique l'acceptation de l'article suivant de leur Règlement Intérieur :« Outre l'interdiction d'utiliser des substances ou procédés interdits (inscrits sur les listes nationales et internationales renouvelées chaque année), il est interdit de fumer, de chiquer, de priser et de boire de l'alcool, car ces actes sont contraires à l'éthique sportive et néfastes à la performance : tout manquement à cet usage peut engendrer le déclenchement d'une procédure disciplinaire ».

- Tout sportif international licencié auprès de cette Fédération Internationale FIS et IBU, est tenu de connaître et d'appliquer le règlement antidopage de cette Fédération Internationale. La liste de substances interdites (liste non exhaustive) est disponible sur le site Internet du Ministère chargé des Sports : http://www.santesport.gouv.fr ou sur le site de l'Agence mondiale anti-dopage : http//www.wada- ama.org (nom des molécules uniquement). NB : en cas de contrôle positif, la responsabilité du sportif sera toujours engagée. Les remarques et cas particuliers concernant la liste des produits interdits peuvent figurer sur le site Internet de la FFS.

- Tout licencié mineur à partir de U 14 devra toujours être en possession d'une autorisation parentale (voir annexe) ou du représentant légal pour les contrôles Anti-dopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins notamment).

13 - LISTE PISTES HOMOLOGUÉES

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Avril 2023)

Demande de ré-homologation des piste

(Déposé le 17/07/2023)

ATTENTION : Pistes à ré-homologuer. Elles ne seront plus valides pour la saison 2023/2024

ATTENTION : Pistes à ré-homologuer pour la saison 2024/2025 ***(avant le 30/06/2024)***

CS	Station	Piste	Disc.	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS
PE	AX LES THERMES	LUSCLADE	SL	H D	-	1408	132	4244/06/22	-
PE	AX LES THERMES	TREMPLIN	GS	H D	-	1925	320	4245/06/22	-
PE	AX LES THERMES	TREMPLIN	SL	H D	-	1925	205	4246/06/22	-
PE	AX LES THERMES	TUTE	GS	H D	-	1940	305	4247/06/22	-
PE	AX LES THERMES	TUTE	SL	H D	-	1940	200	4248/06/22	-
PE	BAREGES	IRIS	GS	H D	U16	1672	222	3891/09/20	-
PE	BAREGES	IRIS	SL	H D	-	1672	120	3892/09/20	-
PE	BAREGES	PIQUETTE	GS	H D	-	1510	330	3900/96/20	-
PE	BAREGES	RHODODENDRONS	GS	H D	-	1670	270	3893/09/20	-
PE	BAREGES	SAPINS	GS	H D	U16	1625	210	3902/09/20	-
PE	BAREGES	SAPINS	SL	H D	-	1625	120	3901/09/20	-
PE	**BOUTX LE MOURTIS**	**ROUGE TUC DE L'ETANG**	SL	H D	-	1420	180	**3118/05/14**	-
PE	CAUTERETS LYS	DRYADE	GS	H D	U16	2050	200	4232/03/22	-
PE	CAUTERETS LYS	DRYADE	SL	H D	-	2130	120	4233/03/22	-
PE	**FONT ROMEU**	**COMPETITION**	GS	H D	-	1715	375	**3049/12/13**	**11147/12/13**
PE	**FONT ROMEU**	**COMPETITION**	SG	H D	-	1715	425	3976/11/20	**13086/01/19**
PE	**FONT ROMEU**	**COMPETITION**	SL	H D	-	1970	170	**3051/12/13**	**11148/12/13**
PE	**FONT ROMEU**	**COMPETITION VARIANTE**	GS	H D	-	1880	260	**3050/12/13**	**11147/12/13**
PE	FONT ROMEU	RECORD	GS	H D	-	1730	400	4368/03/23	-
PE	FONT ROMEU	RECORD	GS	H D	-	1820	310	4369/03/23	-
PE	FONT ROMEU	RECORD	GS	H D	-	1880	250	4370/03/23	-
PE	FONT ROMEU	RECORD	SL	H D	-	1970	160	4367/03/23	-
PE	FONT ROMEU	SKI PLAN DU ROC	GS	H D	U12	2061	140	4137/11/21	-
PE	FONT ROMEU	SKI PLAN DU ROC	SL	H D	-	2061	140	4138/11/21	-
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM	GS	H D	U12	2055	144	4139/11/21	-
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM	SL	H D	-	2055	144	4140/11/21	-
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM 2	GS	H D	U10A14	2051	153	3289/01/16	-
PE	FONT ROMEU	STADE DE SLALOM 2	SL	H D	-	2051	153	3288/01/16	-
PE	FORMIGUERES	DU BAC	SL	H D	-	1758	200	3745/12/19	-

CS	Station	Piste	Disc.	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS
PE	FORMIGUERES	LA GRANDE TETRAS	SL	H D	-	1844	192	3747/12/19	-
PE	**GAVARNIE**	**MYRTILLE DESMAN**	GS	H D	U10A14	1930	155	**2974/01/13**	-
PE	**GAVARNIE**	**MYRTILLE DESMAN**	SL	H D	-	1930	155	**2973/01/13**	-
PE	GUZET NEIGE	L'ARRECH	GS	H D	U16	1485	204	3434/02/17	-
PE	GUZET NEIGE	L'ARRECH	SL	H D	-	1485	200	3433/02/17	-
PE	HAUTACAM	STADE D.PODEVIN	SL	H D	-	1530	200	3247/11/15	-
PE	LA MONGIE	COUPE DU MONDE GONI	SL	H D	-	1760	160	4252/06/22	-
PE	LA MONGIE	COUPE DU MONDE GONI VARIANTE	SL	H D	-	1760	160	4253/06/22	-
PE	LA MONGIE	PISTE SUD	GS	H D	U16	1930	210	4250/06/22	-
PE	LA MONGIE	PISTE SUD VARIANTE	GS	H D	U16	1930	215	4251/06/22	-
PE	LA MONGIE	SAPINS	GS	H D	-	1760	280	4249/06/22	-
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD	SL	H D	-	1940	200	3187/01/15	-
PE	LA MONGIE	TELESIEGE SUD VARIANTE	SL	H D	-	1940	150	3188/01/15	-
PE	LES ANGLES	COURBAS	GS	H D	-	1800	300	3564/08/18	12811/08/18
PE	LES ANGLES	COURBAS	SL	H D	-	1800	200	3563/08/18	12812/08/18
PE	LES ANGLES	DEL CERF	GS	H D	U16	1800	200	3454/03/17	-
PE	LES ANGLES	DEL CERF	SL	H D	-	1800	200	3453/03/17	-
PE	**LES ANGLES**	**MERMET**	SG	H D	-	1765	545	**3573/10/18**	**12881/11/18**
PE	LES ANGLES	PAILLISSOUS	GS	H D	-	2060	230	3571/10/18	-
PE	LES ANGLES	PAILLISSOUS	SL	H D	-	2060	110	3572/10/18	-
PE	LUZ ARDIDEN	CHATEAU D'EAU	GS	H D	U12	1760	145	3711/11/19	-
PE	LUZ ARDIDEN	CHATEAU D'EAU	SL	H D	U16	1760	145	3712/11/19	-
PE	**LUZ ARDIDEN**	**COMBE DE PIET**	GS	H D	-	1800	320	**2987/02/13**	-
PE	**LUZ ARDIDEN**	**COMBE DE PIET**	SL	H D	-	1800	135	**2988/02/13**	-
PE	LUZ ARDIDEN	PISTE DU BEDERET	GS	H D	-	1860	290	3383/10/16	-
PE	LUZ ARDIDEN	PISTE DU BEDERET	SL	H D	-	2010	140	3382/10/16	-
PE	MONTS D'OLMES	CHAMOIS BRUYERES	GS	H D	-	1550	340	3351/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	CHAMOIS BRUYERES	SL	H D	-	1670	220	3350/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	ISARD	GS	H D	-	1600	285	3354/07/16	-

PISTES ALPINES HOMOLOGUEES (Avril 2023)

Demande de ré-homologation des piste

(Déposé le 17/07/2023)

ATTENTION : Pistes à ré-homologuer. Elles ne seront plus valides pour la saison 2023/2024

ATTENTION : Pistes à ré-homologuer pour la saison 2024/2025 ***(avant le 30/06/2024)***

CS	Station	Piste	Disc.	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS
PE	MONTS D'OLMES	ISARD	SL	H D	-	1630	220	3355/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	MYRTILLES	GS	H D	U10A16	1670	215	3349/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	MYRTILLES	SL	H D	-	1710	160	3348/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	VALLON	GS	H D	-	1570	310	3357/07/16	-
PE	MONTS D'OLMES	VALLON	SL	H D	-	1630	220	3356/07/16	-
PE	PEYRAGUDES	AIGLES FAUCONS BAS	DH	H D	-	1685	515	4358/02/23	14942/02/23
PE	PEYRAGUDES	AIGLES FAUCONS BAS	GS	H D	-	1685	365	3480/11/17	12579/11/17
PE	PEYRAGUDES	AIGLES FAUCONS BAS	SG	H D	-	1685	515	4359/02/23	-
PE	PEYRAGUDES	AIGLES FAUCONS BAS	SL	H D	-	1720	190	4366/03/23	14967/03/23
PE	PEYRAGUDES	CAP DE PALES/FLAMME	GS	H D	-	1990	250	4350/02/23	-
PE	PEYRAGUDES	CAP DE PALES/FLAMME	SL	H D	-	2010	130	4351/02/23	-
PE	**PEYRAGUDES**	**DESCENTE VAL DES LUMIERES**	GS	H D	-	1850	280	**3067/12/13**	-
PE	**PEYRAGUDES**	**DESCENTE VAL DES LUMIERES**	SG	H D	-	1760	430	**3633/12/18**	-
PE	PEYRAGUDES	LES MARMOTTES - GOURGS BLANCS	GS	H D	-	1850	390	3482/11/17	12581/11/17
PE	PEYRAGUDES	LES MARMOTTES - GOURGS BLANCS	SL	H D	-	2070	170	3483/11/17	12582/11/17
PE	PEYRAGUDES	TRAVERSE ROUGE-VAL DES AGUDES	GS	H D	-	1610	335	3796/01/20	-
PE	PEYRAGUDES	TRAVERSE ROUGE-VAL DES AGUDES	GS	H D	-	1675	270	3797/01/20	-
PE	PEYRAGUDES	TRAVERSE VIVE	SL	H D	-	1730	170	3485/11/17	12583/11/17
PE	PIAU ENGALY	DU COL	GS	H D	-	1865	285	3276/12/15	-
PE	PIAU ENGALY	DU COL	SL	H D	-	1865	195	3277/12/15	-
PE	PIAU ENGALY	LA COMBE	GS	H D	-	1790	330	3274/12/15	-
PE	PIAU ENGALY	LA COMBE	SL	H D	-	1960	160	3275/12/15	-
PE	PIAU ENGALY	STADE DE SLALOM LES SARROUX	GS	H D	-	1770	350	3771/12/19	-
PE	**PIAU ENGALY**	**STADE DE SLALOM LES SARROUX**	SG	H D	-	1770	350	**3774/12/19**	-
PE	PIAU ENGALY	STADE DE SLALOM LES SARROUX - SL Bas	SL	H D	-	1780	220	3773/12/19	-
PE	PIAU ENGALY	STADE DE SLALOM LES SARROUX - SL Haut	SL	H D	-	2000	120	3772/12/19	-
PE	**PORTE PUYMORENS**	**STADE LOUIS BASTOULE**	SL	H D	-	2098	162	**3045/11/13**	-
PE	PUYVALADOR	GENEVRIERS	GS	H D	-	2082	300	3192/02/15	-
PE	PUYVALADOR	GENEVRIERS	SL	H D	-	2160	200	3193/02/15	-

CS	Station	Piste	Disc.	Sexe	Cat.	Alt. Arrivée	Denivelé	Homolo.FFS	Homolo.FIS
PE	PYRENEES 2000	GENTIANES	GS	H D	U12	1785	162	4141/11/21	-
PE	PYRENEES 2000	GENTIANES	P	H D	-	1785	95	4126/11/21	14208/11/21
PE	PYRENEES 2000	GENTIANES	SL	H D	-	1785	162	4125/11/21	14207/11/21
PE	SAINT LARY	ARROUYES	GS	H D	U16	2035	245	4349/01/23	-
PE	SAINT LARY	CORNE BLANQUES	GS	H D	-	2035	325	3472/11/17	-
PE	SAINT LARY	MIRABEL	GS	H D	-	1960	340	3430/02/17	12359/02/17
PE	SAINT LARY	MIRABEL	SL	H D	-	2160	140	3432/02/17	12360/02/17
PE	SAINT LARY	MIRABEL	SL	H D	-	1960	200	3431/02/17	12360/02/17
PE	SAINT LARY	TERRANERE	GS	H D	-	1845	350	3497/11/17	12611/12/17
PE	SAINT LARY SOULAN	TERRENERE	SL	H D	-	1845	155	3791/01/20	-
PE	ST PIERRE DELS FORCATS	ROC LONG	SL	H D	-	1636	200	3950/11/20	-
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS	GS	H D	-	1500	320	3447/03/17	12368/03/17
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS 1	SL	H D	-	1660	160	3446/03/17	12369/03/17
PE	SUPERBAGNERES	ARBESQUENS VARIANTE	SL	H D	-	1660	160	3301/01/16	-
PE	SUPERBAGNERES	CAMPISTROUS	SL	H D	-	1515	155	3443/02/17	-
PE	VAL LOURON	DES RHODODENDRONS	GS	H D	U16	1890	180	3667/02/19	-
PE	VAL LOURON	DES RHODODENDRONS	SL	H D	-	1890	180	3668/02/19	-
PE	VAL LOURON	LES BRUYERES	GS	H D	-	1630	270	3886/09/20	-
PE	VAL LOURON	LES BRUYERES	SL	H D	-	1630	200	3887/09/20	-
PE	VAL LOURON	PISTES DES ROCHERS	SL	H D	-	1460	150	4348/01/23	-
PE	**VAL LOURON**	**SARROUYAS**	GS	H D	U10A14	1900	160	**2998/02/13**	-

14 REGLEMENT ALPIN DE SÉLECTIONS

14.1 Règles générales de sélections

Suivant les critères établis par catégories et les discussions des référents et CTS, la validation sera entérinée par la commission alpine. Un(e) athlète peut être sélectionnée sur avis et observation.
En cas niveau équivalent, seront pris en compte les meilleurs points (coupe du monde) de la dernière coupe A - si niveau équivalent le plus jeune est prioritaire.
En cas de non validation de la liste, la règle les critères établies sera appliquée. Validation par la commission Alpine

Si les courses de sélections ou tests ne peuvent pas avoir lieu, les propositions d'une liste élargie de potentiels sélectionnées seront faites par les CTS et les référents U14 et U16 de chaque secteur puis validées en commission sportive du comité régional.

Optionnel : Manches Sprint Coupes A, le 1 er jour, à confirmer en comité de course avec accord du DT. 5 garçons sur la 1ère manche, 5 sur la seconde, 10 au total. 3 filles sur la 1 ère manche, 3 sur la 2ème, 6 au total. La manche sprint ne compte pas pour les qualifications ni pour l'attribution de titres.
Dans le cas ou il y a plus de coupe B sur un secteur, le plus petit chiffre sera retenu et les dernières coupe B seront retenues.

14.2 COURSE U12 coupe B/coupe A

COUPES B
Tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés. 2ème manche avec ordre inversé.
Slalom : possibilité de faire les 2 premières courses de la saison en « boys »

Courses U12/U14 tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés et par catégories (codex différents) U12 puis U14. 2ème manche avec ordre inversé par catégorie U12 puis U14.

Après chaque coupe B, un classement sera établi, calculé par addition des points Coupe du monde obtenu à la manche et à la course (coef 1 à la manche et 0.5 à la course).

FINALE COUPE B : Tous les compétiteurs non sélectionnés à la finale coupe A peuvent participer sur la finale coupe B.

NOTA: Un coureur U12 non sélectionné en Coupe A peut participer sur la même date à une coupe B U12/U14

COUPES A (PE/PO): quota club 3 (tous inscrits sur la liste de départ du tirage)

Quotas: PE 80 PO 10 - Quota PE: 80 soit 50 garçons et 30 filles.

1ère Coupe A : Quota PE: 80 soit 50 garçons et 30 filles
Garçons : secteur EST 29 et secteur Ouest 21
Filles : secteur Est 14 et secteur Ouest 16
2ème coupe A et les suivantes, prise en compte des points coupe du monde coupe B :
Garçons : 15 premiers de la liste point FFS en cours et 20 secteur Est et 15 secteur ouest validation des sélections des comité départementaux (U12 1er année),

Filles : 10 premières de la liste points coupe du monde (coupe B) en cours et 9 secteurs Est, 11 secteur Ouest, et sur validation des sélections des comité départementaux (U12 1er année),

Il n'y aura pas de remplaçants nommés en cas de défection, la liste initialement donnée sera définitive.
Tirage au sort valable 2 jours, à la mêlée, filles et garçons mélangés.

Jour 1: manche 1 dans l'ordre des dossards, manche 2 dans l'ordre inverse. Option manches supplémentaires le premier jour. (facilité par le nombre de sélectionnés)
Jour 2: manche 1 du milieu au 1er puis de la fin au milieu, manche 2 du milieu à la fin puis du début au milieu.

FINALE COUPE A – Championnat des Pyrénées – Vainqueur des Pyrénées saison / Quota club 1 par catégorie
Quotas : 60 meilleurs pyrénéens au total des points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course)

Quota PE: 60 soit 40 garçons et 20 filles. + vainqueurs (fille garçons) par discipline des finales coupe B

COQ OR :
2 garçons, 2 filles . Sélection avec attribution points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) chacun des résultats 2 coupes A.
Proposition des sélectionnées par CTS validation par la commission alpine.

14.3 COURSES U14 coupe B / coupe A

COUPE B

Courses U14: Tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés. 2ème manche avec ordre inversé.
Courses U12/U14 tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés et par catégories (codex différents) U12 puis U14. 2ème manche avec ordre inversé par catégorie U12 puis U14.
Courses U14/U16 : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés et par catégories U14 puis U16.
2e manche avec ordre inversé par catégorie U14 puis U16.

COUPE A (CSPNA / CSPOCC/ ANDORRE) :

- **Tirage au sort** : valable 2 jours, à la mêlée, filles et garçons mélangés.
  - **Jour 1** : Manche 1 dans l'ordre des dossards, manche 2 dans l'ordre inverse.
  - **Jour 2** : Manche 1 du milieu au 1 er puis de la fin au milieu, Manche 2 du milieu à la fin puis du début au milieu.

Après chaque week-end Coupe A un classement sera établi par points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) en cumulant l'ensemble des courses.

SÉLECTIONS 1er coupe A : Comité Occitanie 80 Coureurs. Garçons 50 et Filles 30 Club organisateur 3 CSPNA 10, ANDORRE 45

- Filles : 10 premières de la liste FFS en cours et 14 pour les secteurs, soit SE : 8 et SO : 6
  + les 4 meilleures du classement général aux points coupe du monde des coupes B. (3 SE / 3SO)
- Garçons : 16 premiers de la liste FFS en cours et 24 pour les secteurs, soit SE : 13 et SO : 11
  + les 10 meilleurs du classement général aux points coupe du monde des coupes B (5 SE + 5 SO)

SÉLECTION 2ième Coupe A : Comité Occitanie 70 Coureurs (44 garçons et 26 filles) Club organisateur 2 CSPNA 8, ANDORRE 40

- Filles : 10 premières de la liste FFS en cours et 12 pour les secteurs, soit SE : 7 et SO : 5 **+** les 2 meilleures du classement général aux points coupe du monde des coupes B. (2 SE / 2 SO)
- Garçons : 16 premiers de la liste FFS en cours et 18 pour les secteurs, soit SE : 11 et SO : 9
  + les 6 meilleurs du classement général aux points coupe du monde des coupes B (3 SE + 3 SO)

SELECTION FINALE coupe A : 60 participants + Club organisateur 1 + les vainqueurs (fille + garçons) par discipline des finales coupe B.

- **Filles : 20** sur le total des points coupe du monde des coupes A (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) + gagnantes par discipline des finales coupe B (Si une même athlète remporte les deux disciplines de coupe B elle sera la seule représentante).
- **Garçons : 40** sur le total des points coupe du monde des coupes A (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) + vainqueurs par discipline des finales coupe B. (Si un même coureur remporte les deux disciplines de coupe B il sera le seul représentant).

Si les 2 coupes B avant coupe A ne peuvent se faire il sera appliqué des mêmes critères de sélection mais sur la base du classement des points FFS.

Camp de vitesse : 17/ 18/19 janvier 2024 à St Lary
Règlement spécifique (quotas limités à déterminer par cts et référents districts)
Épreuve non comptabilisée dans les classements généraux Coupe A.
Les entraînements et la course serviront d'évaluation pour les sélections Borrufa.

Courses nationales et internationales - critères de sélection :

Rassemblement envisagé le Samedi 9 décembre 2023 suivant les conditions météorologiques
Coupe inter-région savoie :

Quotas 20 U14 (13 garçons et 7 filles)

- **PIRENEUS:**
  Quotas France : 30 U14 (20 garçons et 10 filles)

  Les 10 filles et 20 garçons liste FFS observation rassemblement de décembre sélection proposée par observations des résultats, validation par les CTS et la commission sportive alpine.

- **BORRUFA**
  Quotas CSPOCC/CSPNA : 2 filles et 2 Garçons.
  Classement coupe A point coupe du monde et observations des CTS et référents secteurs, validation par la commission sportive alpine.

- **National BEN'J :**
  Quotas CSPOCC/CSPNA : 6 filles et 6 Garçons.
  Les 5 filles et 5 garçons par le classement des points coupe du monde deux dernière Coupes A + observation coupe A et 1 fille et 1 garçon par sélection proposée par observations des CTS et référents secteurs, validation par la commission sportive alpine.

- **Coq d'Or –**
  2 filles - 2 garçons
  Sélection sur le classement du 1er géant des Ben'j. nale :

Si les coureurs-euses ne sont pas qualifiées aux France les places seront attribuées avec le classement coupe du monde Coupe A. (coef 1 à la manche et 0.5 à la course)

- **Coupe de la fédération :**
  Quotas CSPOCC 7 filles et 7 garçons.
  Sélection le classement coupe du monde sur toute les Coupe A y compris finale . (coef 1 à la manche et 0.5 à la course)

  Un coureur ayant participé aux BEN'J ne peut être sélectionné

14.4 COURSES U16 coupe B/coupe A

COUPES B
Courses U16 : tirage au sort à la mêlée, filles et garçons mélangés. 2ème manche avec ordre inversé.

1er Courses U16/U18: Participation possible à une Étapes du cube défini par secteur

FINALE COUPE B : Tous les compétiteurs non sélectionnés à la finale coupe A peuvent participer sur la finale coupe B.

NOTA: Un coureur U16 non sélectionné en Coupe A ou Pyrénéus peut participer sur la même date à une étape du Cube

COUPES A (CSPNA / CSPOCC/ ANDORRE) :

- **Tirage au sort** : valable 2 jours, à la mêlée, filles et garçons mélangés.
  - **Jour 1** : Manche 1 dans l'ordre des dossards, manche 2 dans l'ordre inverse.
  - **Jour 2** : Manche 1 du milieu au 1 er puis de la fin au milieu, Manche 2 du milieu à la fin puis du début au milieu.

Après chaque week-end Coupe A un classement sera établi par points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course)

SÉLECTIONS 1er coupe A : Comité Occitanie 80 Garçons 50 et Filles 30 Club organisateur 3 CSPNA **10, ANDORRE 45**

- Filles : 10 premières de la liste FFS en cours et 14 pour les secteurs, soit SE : 8 et SO : 6
  + les 4 meilleures du classement général aux points coupe du monde des coupes B. (3 SE / 3SO)
- Garçons : 16 premiers de la liste FFS en cours et 24 pour les secteurs, soit SE : 13 et SO : 11
  + les 10 meilleurs du classement général aux points coupe du monde des coupes B (5 SE + 5 SO)

SÉLECTION 2ième Coupe A : Comité Occitanie 70 (45 garçons et 25 filles) Club organisateur 2 **CSPNA 8, ANDORRE 40**

- Filles : 10 premières de la liste FFS en cours et 13 pour les secteurs, soit SE : 7 et SO : 6
  + les 2 meilleures du classement général aux points coupe du monde des coupes B. (1 SE / 1 SO)
- Garçons : 16 premiers de la liste FFS en cours et 23 pour les secteurs, soit SE : 12 et SO : 11
  + les 6 meilleurs du classement général aux points coupe du monde des coupes B (3 SE + 3 SO)

SELECTION 3eme coupe A : Comité Occitanie 60 (40 garçons 20 filles) Club organisateur 1 **CSPNA 6 ANDORRE 35**

- Filles : 10 premières de la liste FFS en cours et 8 pour les secteurs, soit SE : 5 et SO : 3 +
  + les 2 meilleures du classement général aux points coupe du monde des coupes B. (1 SE / 1 SO)
- Garçons : 16 premiers de la liste FFS en cours et 20 pour les secteurs, soit SE : 11 et SO : 9
  + les 4 meilleurs du classement général aux points coupe du monde des coupes B (2 SE + 2 SO)

SELECTION FINALE coupe A : Nb 50 + Club organisateur 1 + **les vainqueurs (fille + garçons) par discipline des finales coupe B.**

- Filles : 14 sur le total des points coupe du monde des coupes A (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) + gagnantes par discipline des finales coupe B (Si une même athlète remporte les deux disciplines de coupe B elle sera la seule représentante).
- Garçons : 32 sur le total des points coupe du monde des coupes A (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) + vainqueurs par discipline des finales coupe B. (Si un même coureur remporte les deux disciplines de coupe B il sera le seul représentant).

PREVISION

Camp de vitesse : 17/ 18/19 janvier 2024 à St Lary : Quota :30 U14 et 30 U16

Règlement spécifique (quotas limités à déterminer par cts et référents districts)
Épreuve non comptabilisée dans les classements généraux Coupe A.
Les entraînements et la course serviront d'évaluation pour les sélections Borrufa.

Courses nationales et internationales - critères de sélection :

Rassemblement préparation Samedi 9 décembre 2023 suivant les conditions météorologiques

- **Coupe inter-région savoie :**
  Quotas 20 U16 (13 garçons et 7 filles)

- **PIRENEUS:**
  Quotas France : 30 U16 (20 garçons et 10 filles)
  Les 10 filles et 20 garçons points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) sélection proposée par observations des résultats, validation par les CTS et la commission sportive alpine.

- **BORRUFA**
  Quotas CSPOCC/CSPNA : 3 filles et 3 Garçons.
  points coupe du monde (coef 1 à la manche et 0.5 à la course) sélection proposée par observations des résultats, validation par les CTS et la commission sportive alpine.

- **National ECUREUIL D'OR :**
  Étape 1 : Quota libre avec 130 Pts minimum dans la limite 180 coureurs
  Etape 2 : Quota 5 Filles et 5 garçons
  Finales
  Quotas CSPOCC : différents suivant les étapes cf. règlement fédéral

- **Coupe de la fédération :**
  Quotas CSPOCC 7 filles et 7 garçons.
  Sélection le classement coupe du monde sur toute les Coupe A y compris finale. (Coef 1 à la manche et 0.5 à la course)
  Un coureur ayant participé à la 2ième étape ECUREUILS D'OR ne peut être sélectionné

14.5 COURSES U 18 à MASTERS

Coupes B
Tirage au sort à la mêlée

Trophée ESF/FFS : le cube 4 étapes (Voir calendrier)

- **Finales CUBE**

Formule open CSPOCC et CSPNA limitée à 180 participants. En cas de dépassement, non qualification des moins bien classé(e)s. Les coureurs qui s'entraînent dans les Alpes sont excusés mais leur présence est vivement souhaitée. Pour les coureurs pyrénéens, la présence à ce championnat peut être exigée. La liste des coureurs autorisés à aller sur des FIS élites qui auraient lieu aux mêmes dates sera élaborée par la commission sportive fin janvier.
Tirage au sort à la mêlée par catégorie

- **Coupe de la FEDERATION**
  Points coupe du monde sur les 4 premières étapes du Trophée ESF FFS, épreuves géant ou slalom uniquement.

- **Courses FIS**
  - Les Inscriptions se font par Philippe BENEZECH et Laurent CASALOT.
  - Le code FIS est obligatoire pour toutes les courses ainsi que la déclaration d'athlète.
  - Délais d'inscriptions aux courses doivent être adressées par mail 5 jours ouvrables avant le début des épreuves pour les courses en France, 7 jours pour les courses à l'étranger, 10 jours pour les Fis France.

QUOTA FIS à l ' ETRANGER : 10 coureurs par nation, Espagne et Andorre 40, FRANCE : 3 coureurs:
FIS ALPES INSCRIPTIONS par Laurent CASALOT.

FIS citadines et aux FIS Pyrénées (sauf cas ci-dessous) possibles pour tous.
Championnats d'Espagne et d'Andorre POSSIBLE pour ceux qui ont moins de 130 points FIS

Dans le cas où les inscriptions sont supérieures au nombre de places attribuées à la FRA, application du règlement suivant :

Calcul des points de sélection :Points de base = Meilleurs points FFS ou points FIS dans la discipline de la course..

Si le déplacement FIS comporte plusieurs courses avec des disciplines différentes la comparaison se fera points FFS ou meilleurs points FIS. A ces points de base, une pénalité sera ajoutée en fonction de l'année de naissance du compétiteur :

U18 1ère année : 0pts
2ème année : +10pts 25 U21 1èreannée : +30pts:
2ème année :+40pts
3ème année : +50pts
U30 : +60pts

Les coureurs n'ayant pas participé aux FIS Pyrénées organisées par les clubs CSPOCC sans raison valable ne seront plus inscrits sur une course FIS. Un coureur inscrit et absent à une course sans raison valable et sans avoir prévenu ne sera plus inscrit sur une course FIS.
Les coureurs doivent s'inscrire en priorité aux FIS organisées par le comité CSPOCC
. La FIS applique désormais une nouvelle procédure de facturation : Sont facturées tous les compétiteurs inscrits sur les listes FIS éditées dès la fin du mois d'août

. Par conséquent, toutes les demandes de code FIS effectuées par le club en mai vous seront facturées.

14.6 -TRANSMISSION DES RESULTATS ET DES COURSES :

Dès que le chronométreur dispose d'un accès Internet, les résultats validés par le DT font l'objet d'un transfert FTP sur le site de la FFS. L'épreuve apparaitra dans les 10 minutes en orange si homologable, en gris si non homologable.

NE JAMAIS MODIFIER LE NOM DU FICHIER DE TRANSFERT

Le club organisateur devra ensuite transmettre le fichier course en format « .sav » au responsable du comité en charge de la réhomologation à l'adresse mail suivante : benezech66120@gmail.com .

Les épreuves FIS sont transmises uniquement par mail : results@fisski.com